



*Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mille dix-sept et le lundi 11 décembre, à seize heures et quarante-cinq minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 30 octobre 2017, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (27): Monsieur Philipson FRANCFORT, , Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUKAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Leonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY.

Etaient Excusés (00):

Etaient représentés (04) : Madame Victoire JASMIN, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Madame Monique DELMESTRE.

Etaient absents (02): Madame Florise CANVOT, Madame Sabrina GARES.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 11-17-2017

Mise à disposition de la parcelle communale AH 171 (b) au Conseil Régional de Guadeloupe pour l'aménagement et la construction d'un complexe sportif à Richeval

Depuis plusieurs années, la Commune de MORNE A L'EAU a initié un projet de complexe sportif à Richeval. Ce complexe a pour objet de répondre à la pratique de nombreux sports de salle (hand-ball, basket, gymnastique, futsal...)

Le projet a déjà fait l'objet de plusieurs délibérations et des demandes de financement sont en cours au CNDS, FEI, Région...

Face au manque d'équipements sportifs en Guadeloupe et singulièrement à Morne-à-l'Eau pour ce qui est des sports de salle, le Conseil régional a pris la décision, de construire pour le compte de la commune de Morne-A-L'eau un gymnase évolutif et modulable. Ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre d'une plaine des sports et de loisirs.

Après analyse par le bureau d'études Urbis et au regard du patrimoine foncier communal mobilisable immédiatement et pouvant accueillir, à termes, plusieurs équipements de sport et de loisirs (dont un parking de 100 places) à proximité du lycée et des associations (ZAYEN LA, ETOILE...), il est proposé de retenir la parcelle AH 171 afin d'y extraire environ 10 000 m² soit 1 hectare.

Cette parcelle présente l'intérêt d'être suffisamment grande, accessible pour les usagers et mobilisable immédiatement dans le cadre d'un chantier, et sans nuisances trop importantes pour les riverains.

La Commune sera attentive à l'exemplarité architecturale, environnementale et à la cohérence des constructions projetées plus globalement sur cette parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°09-01-2017 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Morne-à-l'eau,

Vu la délibération n°11-09-2016 en date du 28/12/2017 portant principe d'un Gymnase communal,

Vu l'analyse de pertinence réalisée par le cabinet URBIS,

Vu les différents éléments portés à la connaissance des élus,

Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le principe d'une mise à disposition à titre gratuit de la parcelle AH 171 (b), d'environ un hectare, pour la construction d'un Gymnase communal dans le cadre de la plaine des sports et des loisirs de Richeval ;

Article 2 : d'approuver le principe d'un détachement parcellaire d'environ un hectare pour la plaine des sports et des loisirs de Richeval dont la construction d'un gymnase communal par le Conseil Régional ;

Article 3 : la mise à disposition est faite à titre précaire et révocable, elle prendra fin à la livraison de l'équipement par le Conseil Régional ;

Article 4 : d'autoriser le Maire à lancer toutes les procédures et à signer tous les documents nécessaires et actes, administratif ou notarié, se rapportant à cette affaire ;

Article 5 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 12 décembre 2017,**

Le Maire

Philipson FRANCFORT

Acte rendu exécutoire, après envoi au contrôle de légalité

Le..... 13 DEC. 2017

Formalités de publicité

Effectuées le..... 14 DEC. 2017

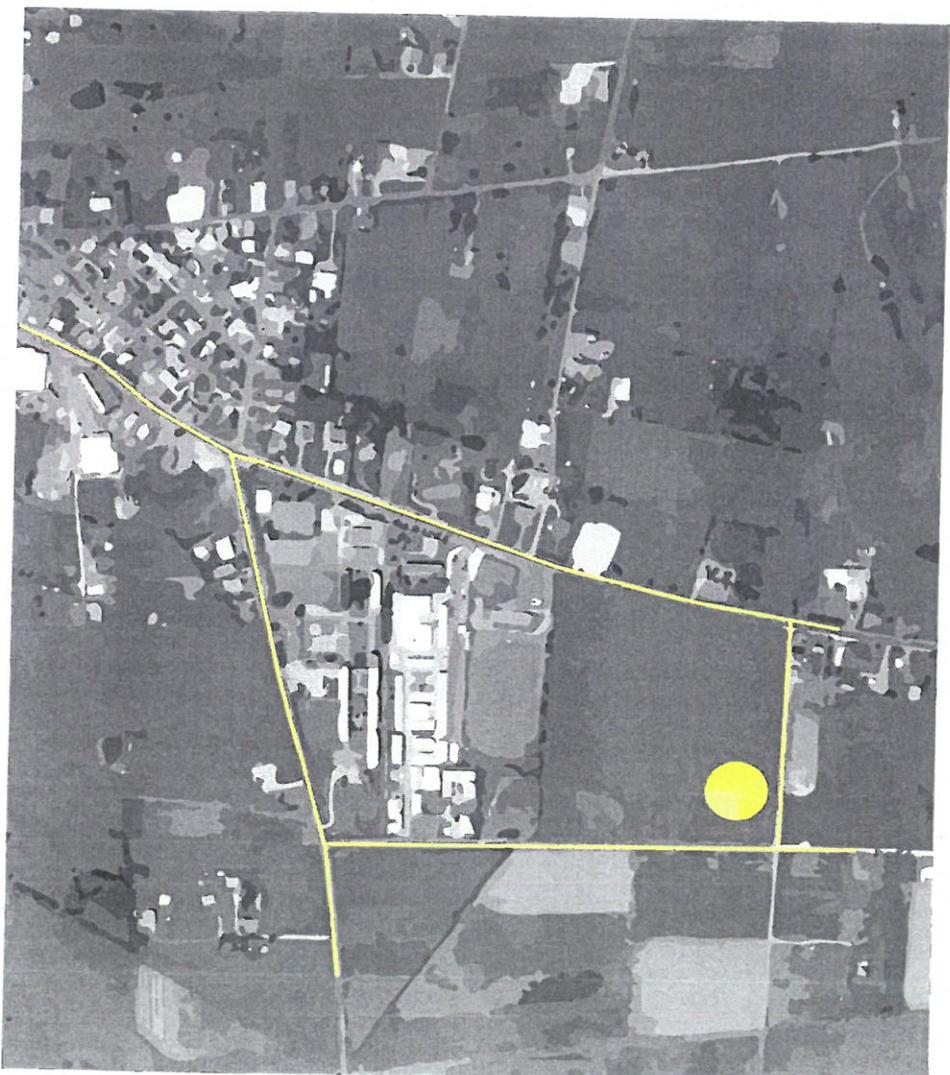
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.



**AMENAGEMENT D'UNE PLAINE DE SPORTS ET DE LOISIRS
RICHEVAL - COMMUNE DE MORNE-À-L'EAU**



URBIS - 5 Décembre 2017



INTRODUCTION DU PROJET

La commune de Morne-à-l'Eau a mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie de développement économique et urbain fondée essentiellement sur la **redynamisation des pôles de vie que sont le bourg, Vieux-Bourg et Blanchet**. Cette stratégie a été traduite dans le PLU récemment approuvé en conseil municipal.

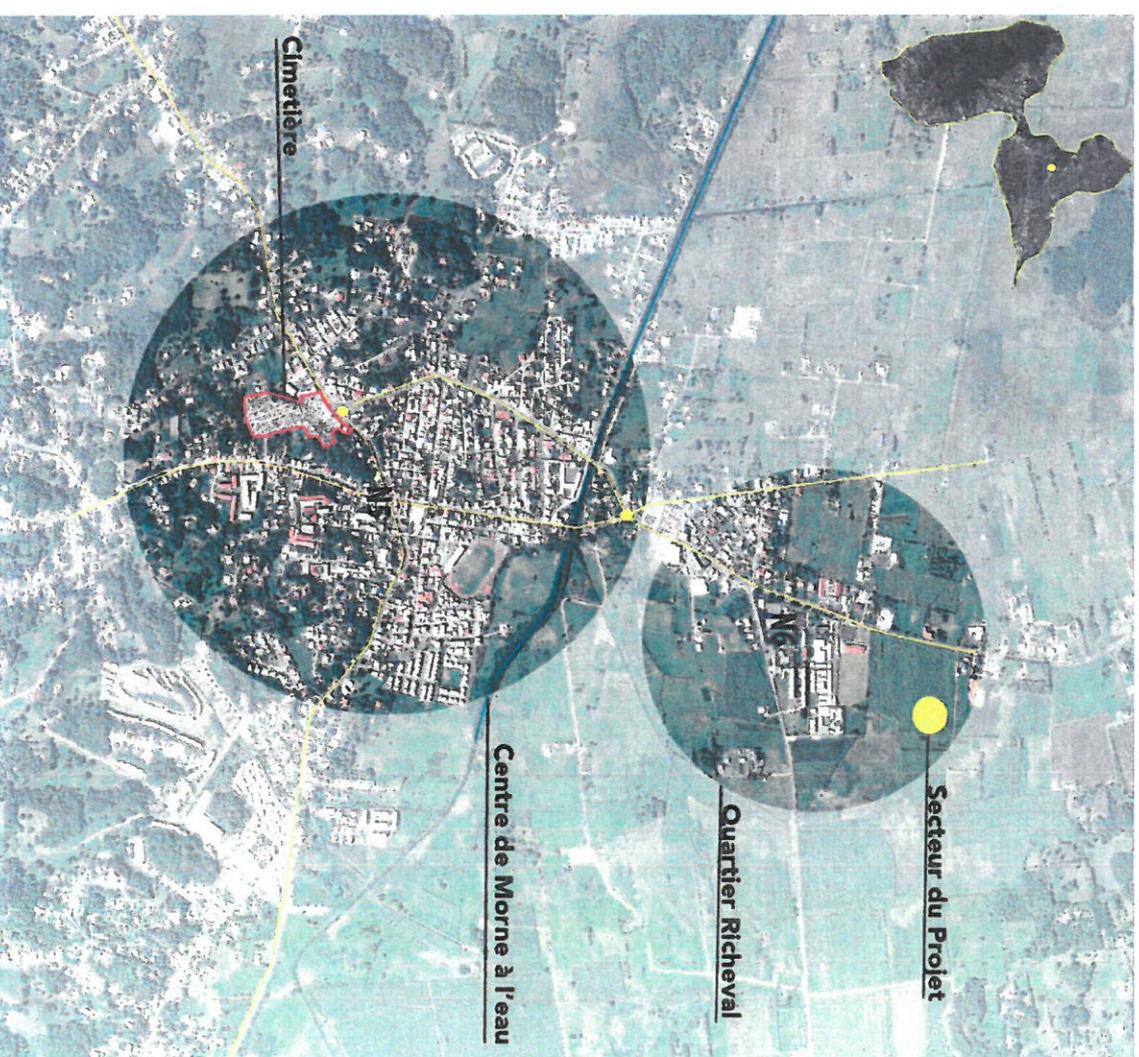
A l'échelle du bourg, **l'ambition est de requalifier les secteurs dépréciés, de mobiliser les espaces disponibles, et de conférer à ce futur centre-ville une identité nouvelle** par la mise en œuvre d'un aménagement d'ensemble défini selon une logique déco-quartier.

Au-delà il s'agit de révéler les valeurs patrimoniales du bourg pour mieux les valoriser et les mettre en scène au cœur de la ville qui s'annonce. La volonté de faire du canal des Rotours un élément central de la ville participe à cette volonté de réorganiser la ville pour offrir aux habitants une qualité et un confort d'habiter.

La dynamique nouvelle mise en place suppose donc de **conjuguer les efforts de réhabilitation et de valorisation du bourg actuel avec de nouvelles ambitions de développement et d'équipement** nécessaires à la remise à niveau de la ville.

Le projet de plaine de sports et de loisirs inscrit au nord de l'agglomération-centre de Morne-à-l'Eau participe à cette modernisation des appareils de la ville.

La ville de Morne-à-l'Eau réputée pour les résultats sportifs qu'elle connaît dans de nombreuses disciplines souffre d'un déficit d'équipements, particulièrement pour les sports de salle. Le projet de cette plaine de sports et de loisirs vise à apporter une première réponse à ce déficit en proposant un niveau d'équipement pluriel et dédié à tous.



SITUATION ET ORGANISATION DU PROJET

Le projet s'inscrit à proximité de nombreux équipements dont il peut constituer un complément d'offre pour la pratique sportive:

- Lycée Gerty ARCHIMEDE,
- Collège Charles de GAULLE
- Siège de l'Etoile
- Zayan La,
- Ehpad «A Ka Mannan»

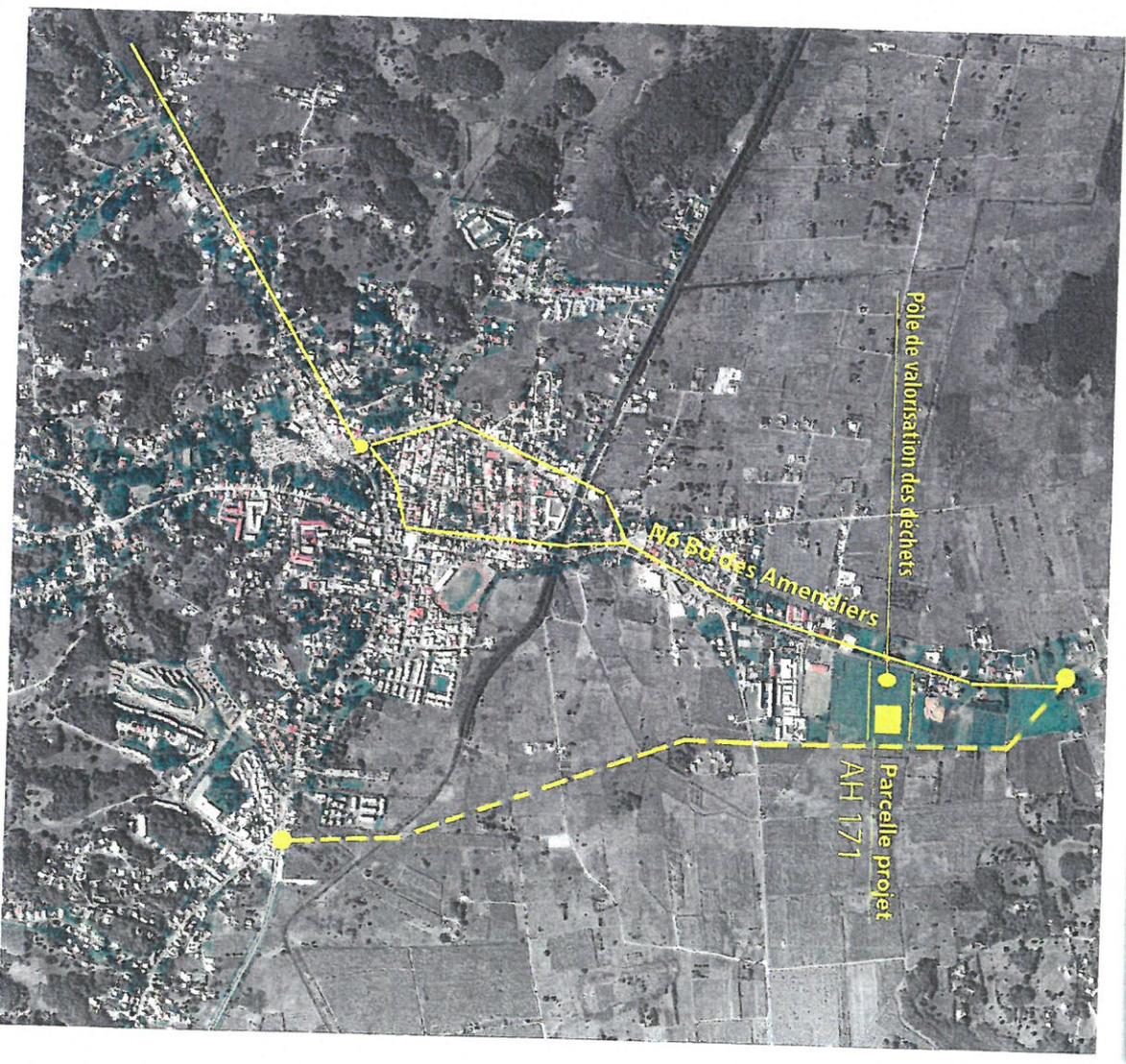
L'assiette du projet mobilise partiellement la parcelle cadastrée AH 171 dont le classement réglementaire défini au niveau du PLU la destine à accueillir des équipements.

La partie Ouest de la parcelle inscrite contre le boulevard de l'Amandier (RN6) **doit accueillir le pôle de valorisation des déchets** (PVD) de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre.

L'accès actuel est permis depuis le boulevard de l'Amandier par deux voies qui doivent à terme se connecter sur la voie de ceinture Est:

- Au Nord, la voie longeant le PVD dessert l'équipement et s'ouvre sur le parvis
- Au Sud la voie dessert la zone de stationnement de 96 places.

L'accès sera complété à terme par une voie jouxtant l'Est de la parcelle et permettant une nouvelle vascularisation de la partie orientale de Richeval depuis une voie nouvelle amorcée depuis le rond-point du lycée Faustin Fléret.



PROGRAMMATION

La plaine de sports et de loisirs de Richeval est aménagée sur **une emprise foncière de 10.835 m²**.

Son ambition plurielle se traduit par :

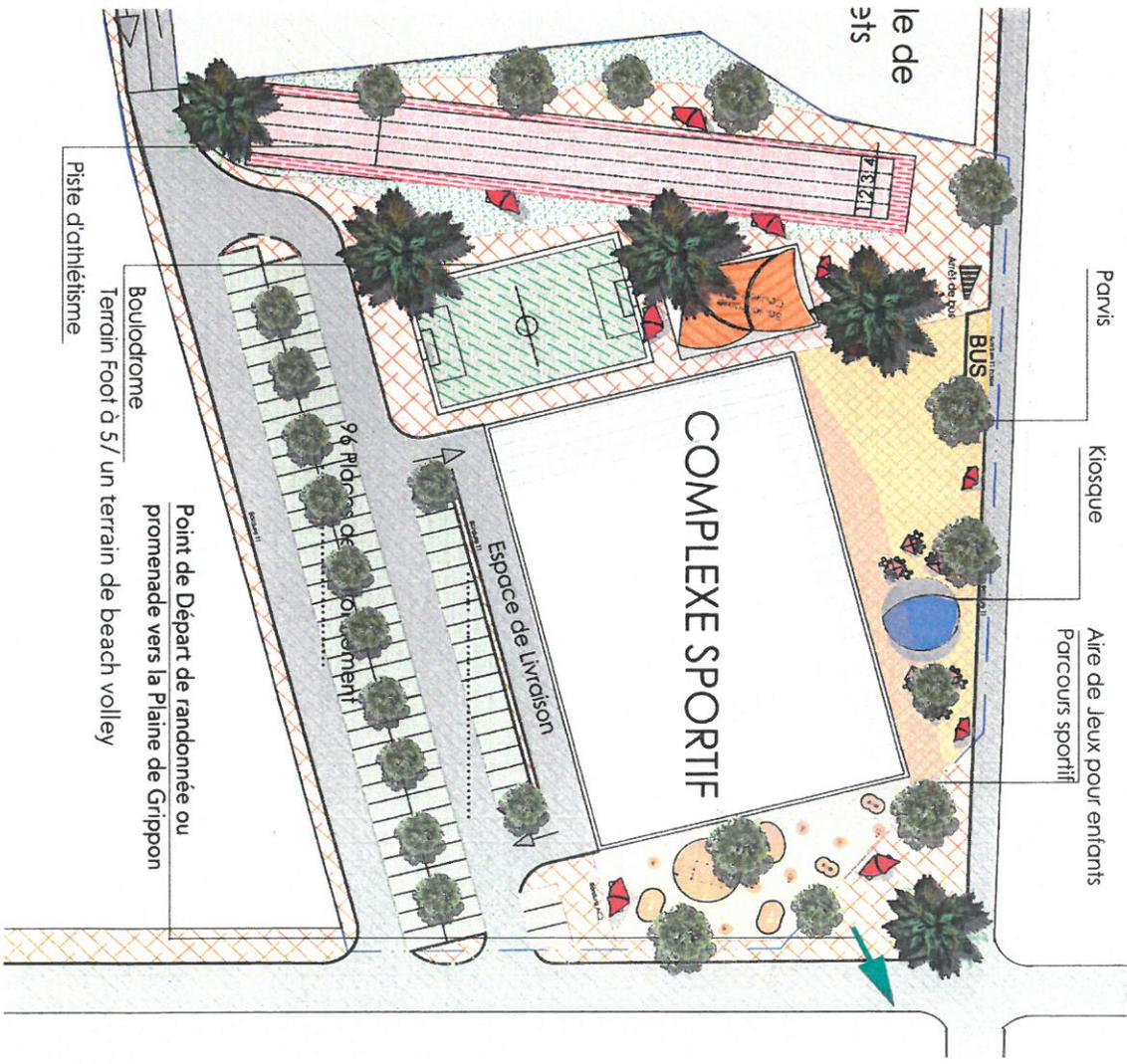
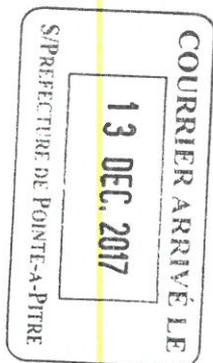
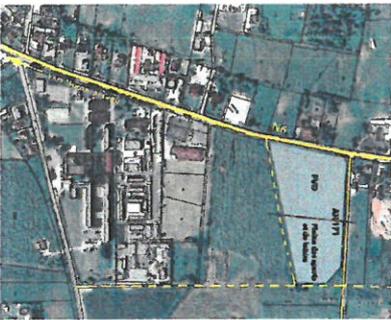
- une salle de sport polyvalente dont l'emprise au sol est de 2.200 m²
- un mini terrain synthétique de foot à 5
- une piste d'athlétisme : 4 couloirs de 80m
- un boulodrome
- un beach volley
- une aire de jeux pour enfants dont un parcours vélo

Le complexe pourra aussi recevoir des rassemblements divers et être utilisé comme centre d'hébergement après un événement majeur.

Une exigence HQE

Le complexe sportif sera réalisé selon une logique HQE qui supposera notamment :

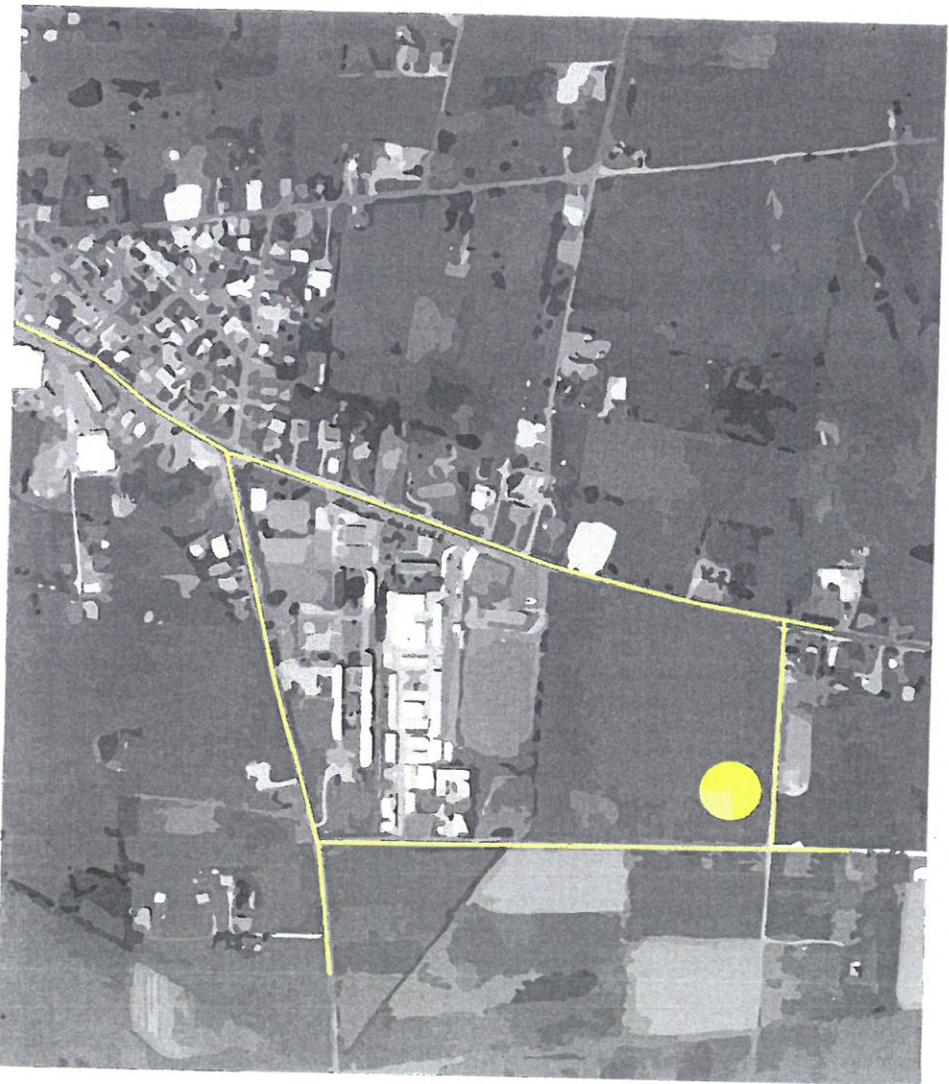
- la production d'énergie en toiture
- un éclairage LED
- la récupération d'eau de pluie
- une intégration paysagère forte



AMENAGEMENT D'UNE PLAINE DE SPORTS ET DE LOISIRS
RICHEVAL - COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU



URBIS - 5 Décembre 2017



INTRODUCTION DU PROJET

La commune de Morne-à-l'Eau a mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie de développement économique et urbain fondée essentiellement sur la **redynamisation des pôles de vie que sont le bourg, Vieux-Bourg et Blanchet**. Cette stratégie a été traduite dans le PLU récemment approuvé en conseil municipal.

A l'échelle du bourg, l'**ambition est de requalifier les secteurs dépréciés, de mobiliser les espaces disponibles, et de conférer à ce futur centre-ville une identité nouvelle** par la mise en œuvre d'un aménagement d'ensemble défini selon une logique d'éco-quartier.

Au-delà il s'agit de révéler les valeurs patrimoniales du bourg pour mieux les valoriser et les mettre en scène au cœur de la ville qui s'annonce. La volonté de faire du canal des Rotours un élément central de la ville participe à cette volonté de réorganiser la ville pour offrir aux habitants une qualité et un confort d'habiter.

La **dynamique nouvelle** mise en place suppose donc de **conjuguer les efforts de réhabilitation et de valorisation du bourg actuel avec de nouvelles ambitions de développement et d'équipement** nécessaires à la remise à niveau de la ville.

Le projet de plaine de sports et de loisirs inscrit au nord de l'agglomération-centre de Morne-à-l'Eau participe à cette modernisation des appareils de la ville.

La ville de Morne-à-l'Eau réputée pour les résultats sportifs quelle connaît dans de nombreuses disciplines souffre d'un déficit d'équipements, particulièrement pour les sports de salle. Le projet de cette plaine de sports et de loisirs vise à apporter une première réponse à ce déficit en proposant un niveau d'équipement pluriel et dédié à tous.



SITUATION ET ORGANISATION DU PROJET

Le projet s'inscrit à proximité de nombreux équipements dont il peut constituer un complément d'offre pour la pratique sportive:

- Lycée Gerty ARCHIMEDE,
- Collège Charles de GAULLE
- Siège de l'Etoile
- Zayan La,
- Ehpad «A Ka Mannan»

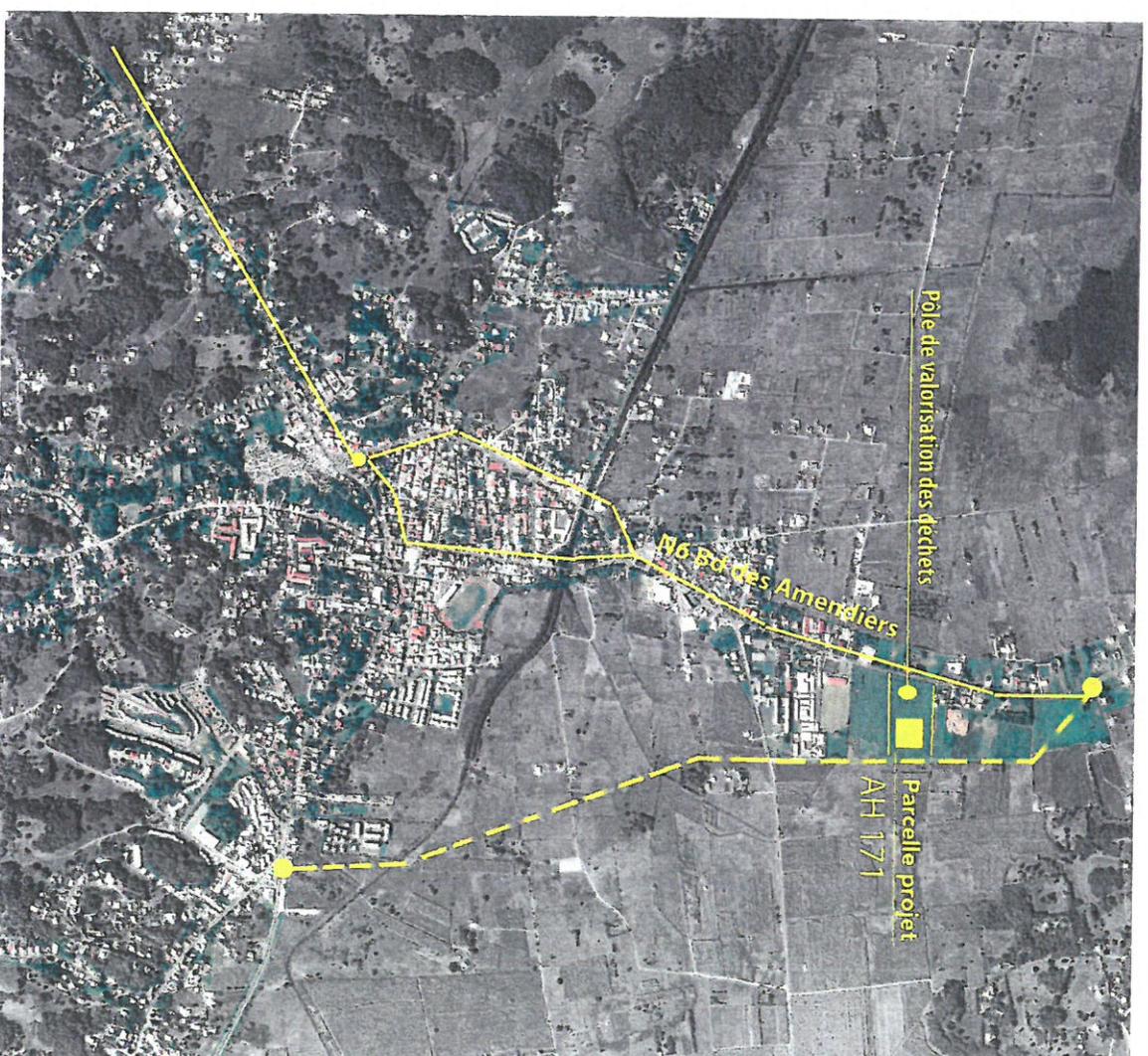
L'assiette du projet mobilise partiellement la parcelle cadastrée AH 171 dont le classement réglementaire défini au niveau du PLU la destine à accueillir des équipements.

La partie Ouest de la parcelle inscrite contre le boulevard de l'Amandier (RN6) **doit accueillir le pôle de valorisation des déchets** (PVD) de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre.

L'accès actuel est permis depuis le boulevard de l'Amandier par deux voies qui doivent à terme se connecter sur la voie de ceinture Est:

- Au Nord, la voie longeant le PVD dessert l'équipement et s'ouvre sur le parking
- Au Sud la voie dessert la zone de stationnement de 96 places.

L'accès sera complété à terme par une voie jouxtant l'Est de la parcelle et permettant une nouvelle vascularisation de la partie orientale de Richeval depuis une voie nouvelle amorcée depuis le rond-point du lycée Faustin Fléret.



PROGRAMMATION

La plaine de sports et de loisirs de Richeval est aménagée sur **une emprise foncière de 10.835 m²**.

Son ambition plurielle se traduit par :

- une salle de sport polyvalente dont l'emprise au sol est de 2.200 m²
- un mini terrain synthétique de foot à 5
- une piste d'athlétisme : 4 couloirs de 80m
- un boudrome
- un beach volley
- une aire de jeux pour enfants dont un parcours vélo

Le complexe pourra aussi recevoir des rassemblements divers et être utilisé comme centre d'hébergement après un événement majeur.

Une exigence HQE

Le complexe sportif sera réalisé selon une logique HQE qui supposera notamment :

- la production d'énergie en toiture
- un éclairage LED
- la récupération d'eau de pluie
- une intégration paysagère forte

Parcelle AH 171



COURRIER ARRIVÉ LE
13 DEC. 2017
S/PREFECTURE DE PONTE-A-PITRE

